

o.222.Nig. - WD/am

Le 18 février 1970

Note au Chef du Département

Nigéria

L'effondrement du Biafra (10 janvier 1970) a été presque aussitôt suivi d'une déclaration du Chef du Gouvernement militaire fédéral de Lagos par laquelle celui-ci se réservait le droit absolu d'accepter ou de refuser l'aide étrangère et de toute façon de régler celle-ci à sa convenance.

Ont été frappés d'exclusion les Gouvernements et organisations considérés comme ayant soutenu la cause du "Biafra" (France, Joint Church Aid / Eglises, etc.).

La Croix-Rouge n'a pas été incluse dans le nombre, mais le CICR (dont le nom reste lié aux opérations de grande envergure mises en oeuvre à l'intérieur de l'enclave sécessionniste) n'a pas retrouvé (au grand regret notamment des Etats-Unis qui n'avaient cessé de soutenir son action) l'audience qu'il espérait auprès du Gouvernement nigérian ni la liberté d'action qu'il a toujours considérée comme la condition essentielle de ses interventions. Aussi, le CICR décidait-il, le 6 février 1970, de se retirer du Nigéria, ce qui était du reste conforme au fait que l'état de guerre avait pris fin. Ce retrait, qui comporte le rappel de nombreux délégués, la démobilisation des bases aériennes du CICR à Cotonou (Dahomey) et Santa Isabel (Guinée équatoriale) ainsi que le transfert d'un important matériel, est actuellement en voie d'accomplissement. Un montant de 8 millions de francs a été versé le 21 janvier au CICR pour couvrir son déficit des mois passés et lui permettre de faire face à ses dernières dépenses au Nigéria.

Le Gouvernement de Lagos a, en revanche, donné son accord à la mission d'une équipe chirurgicale de la Croix-Rouge suisse installée depuis fin janvier à l'Hôpital d'Awo-Omamma

./.

près d'Owerri (ancien Biafra), localité qui lui a été assignée par la Croix-Rouge nigériane. Un crédit de 450.000 francs a été alloué par la Confédération à la Croix-Rouge suisse pour cette action.

Le Gouvernement du Nigéria a en même temps sollicité, par l'intermédiaire de notre Ambassadeur à Lagos, M. Real, l'aide du Gouvernement suisse. Il est apparu d'autant plus indiqué de donner suite à cette requête que les confusions inévitables qui se produisent presque toujours entre CICR et Confédération avaient placé notre représentation diplomatique à Lagos dans une situation quelque peu précaire. Les dons que la Confédération vient d'accorder au Gouvernement nigérian (vêtements, couvertures, tentes d'hôpitaux, groupes électrogènes, avion Pilatus-Porter avec équipage) semblent avoir été appréciés et reçus avec reconnaissance. La radio et la télévision nigérianes en ont fait état. Les frais de cette action sont supportés par le crédit spécial de 2 millions de francs ouvert à cet effet par le Conseil fédéral en date du 26 janvier 1970.

Rappelons aussi le montant de 480.000 francs accordé en janvier à titre de contribution extraordinaire à "Enfants du Monde", le Comité national suisse (présidé par M. Paul Chaudet) pour l'Union internationale de protection de l'enfance, l'une des rares organisations admises à oeuvrer sur place, dans les zones dévastées, grâce à l'appui de sa branche anglaise (Save The Children Fund). Ses équipes de travail sont formées de nutritionnistes spécialisés pour les enfants.

Il est difficile de se faire une idée exacte de la situation et des besoins au Nigéria. Les nouvelles les plus contradictoires ont circulé depuis la capitulation du Biafra. Toutefois, d'après les déclarations confidentielles de M. Labouisse, Directeur général de l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), la détresse serait considérable. L'UNICEF est l'une des organisations donatrices agréées par Lagos. A leur arrivée dans le pays, ses dons sont pris en charge par les autorités nigérianes qui en assument la distribution. La Confédération a répondu à l'appel

urgent de l'UNICEF pour cette action au Nigéria en lui accordant une attribution spéciale de 70 tonnes de lait entier en poudre (valeur 420.000 francs) et 100.000 francs en espèces. (Voir tableau annexé.)

./.

./.

Une note, jointe en annexe, que le soussigné avait établie le 13 janvier à l'intention de M. le Conseiller fédéral Spühler, rappelle les antécédents de cette affaire et en particulier les diverses initiatives qui avaient été prises par la Confédération sur le plan diplomatique. Elle est accompagnée, à toutes fins utiles, d'un memento chronologique des faits depuis le 5 juin 1969, date à laquelle fut interrompu le pont aérien du CICR.

Annexes :

- Tableau de l'aide de la Confédération au Nigéria depuis janvier 1970
- Extraits de quotidiens de Lagos (photos)
- Communiqués du CICR et de la CRS, du 6.2.1970
- Notiz für Herrn Bundesrat Spühler
- Rappel chronologique des faits.

o.222.Nig.4 - VM/am

Le 18 février 1970

Aide de la Confédération en faveur des victimes  
du conflit nigérian depuis janvier 1970

		<u>Frs.</u>
ACF 21 janvier	Au CICR - pour couvrir son déficit des mois passés	8.000.000.-
ACF 26 janvier	Aide d'urgence de la Confédération selon requête Ambassadeur Real et Gouvernement de Lagos; envois déjà faits ou à faire : 10 tonnes vêtements et couvertures; 12 tentes-hôpitaux; 20 groupes électrogènes; 1 avion Pilatus-Porter avec équipage de 2 pilotes suisses	2.000.000.-
DFFD 30 janvier	A la Croix-Rouge suisse - pour équipe chirurgicale / Hôpital Awo-Omamma	450.000.-
DFFD 1er janvier	A "Enfants du Monde" (UIPE) pour équipe nutritionnistes	480.000.-
Promis	A l'UNICEF en espèces 70 tonnes de lait entier en poudre - contrevaieur	100.000.-
		[420.000.-]
	Total	<u>11.450.000.-</u> =====